



Syndicat SUD Santé Sociaux 35

Grève des psychologues 10 juin 2021

Le syndicat SUD Santé Sociaux 35 appelle les psychologues à se mobiliser et se mettre en grève le jeudi 10 juin 2021 pour dire:

- **Non à la précarisation de la relation thérapeutique mais aussi du psychologue**
- **Non à la paramédicalisation de la pratique du psychologue : un accès direct au psychologue pour tous, remboursé sans prescription médicale! Un respect de son autonomie professionnelle et des relations hiérarchiques affiliées à son statut**
- **Non aux décrets et proposition de loi réactionnaires**
- **Non aux injonctions des instances de santé concernant la pratique des psychologues**
- **Non à la paupérisation des formations initiale et continue (FIR) des psychologues**
- **Non au « triage » des troubles psychiques dans l'accès à l'offre psychologique**
- **Non à la constitution d'un ordre des psychologues et Oui à la création et à la reconnaissance juridique d'un code de déontologie**
- **Oui à des revalorisations salariales d'au minimum 400€ pour toutes et tous dans les secteurs de la santé, du social et du médico-social, et au moins à la hauteur de leur qualification et de la moyenne des salaires européens.**
- **Oui à des recrutements de personnel à la hauteur des besoins dans tous nos services : pour réduire le temps d'attente pour une prise en charge, il faut des effectifs, c'est mathématique !**
- **Oui à des moyens supplémentaires pour nos secteurs afin d'apporter à la population les services qui lui sont indispensables.**

Le syndicat SUD santé sociaux 35 dépose donc un préavis de grève pour le jeudi 10 juin 2021 : il couvre également les horaires des agents et salariés dont la prise de poste a lieu la veille, ou la fin de poste le lendemain, pour les psychologues des secteurs de la santé, du social et du médico-social .

Toutes et tous mobilisés et en grève le 10 juin pour obtenir satisfaction de vos revendications!

Syndicat SUD Santé Sociaux 35
0299879905 ou 0785699244
email: sudsantesociaux35@gmail.com



Le syndicat SUD Santé Sociaux 35 appelle les psychologues à se mobiliser et se mettre en grève le jeudi 10 juin 2021 pour dire:

- Non à la précarisation de la relation thérapeutique :

La relation thérapeutique est mise en danger par la sous-traitance en libéral qui morcelle la prise en charge pluridisciplinaire tout en paupérisant les psychologues libéraux et par la précarisation même des psychologues en structure : peu nombreux, temps partiels, souvent contractuels, sans FIR, exclus du Ségur et valorisation salariale en dessous de leur qualification et de leur responsabilité.



- Non à la paramédicalisation de la pratique du psychologue : un accès direct au psychologue pour tous remboursé sans prescription médicale!

La formation des psychologues doit être reconnue comme une spécialisation dans l'étude du psychisme en Sciences Humaines qui ne se confondent pas aux Sciences médicales ou de l'organique. Les psychologues disposent de connaissances et compétences pour évaluer avec l'expertise spécifique de leur profession, les besoins en soin psychique des patients. L'officialisation d'un code de déontologie promulguant une responsabilité des psychologues à se former continuellement doit être la garantie de cette expertise.

- Non aux décrets et proposition de loi réactionnaires :

Sans concertation avec les organismes, associations des premier·es intéressé·es, ces propositions et décrets sont établis dans une visée rétrograde des métiers de la psychologie, servent une logique anti-démocratique, et ultralibérale de l'offre de soins psychologique et démontre une méconnaissance de ce qui sous-tend la relation thérapeutique.

- Non aux injonctions des instances de santé concernant la pratique des psychologues:

Celles qui exigent des typologies méthodologiques et des thérapeutiques de soins désignées à leurs yeux comme « consensuelles », au détriment d'une liberté de choix du public concerné. Elles excluent, de façon arbitraire et par méconnaissance, des enseignements et pratiques acquis à l'Université et qui n'ont plus à démontrer leurs bons résultats. Le décret 91-129 du 31 janvier 91 sur le psychologue FPH : « Les psychologues...conçoivent les méthodes et mettent en œuvre les moyens et techniques correspondant à la qualification issue de la formation qu'ils ont reçue... Ils entreprennent, suscitent ou participent à tous travaux, recherches ou formations que nécessitent l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de leur action. »

- Non à la paupérisation des formations initiale et continue (FIR) des psychologues :

Cela attaque le rôle fondamental de l'Université et met fin à l'ouverture théorique, conceptuelle et professionnelle des psychologues alors même que le champ d'étude de la psychologie s'est construit avec tous les principes méthodologiques et éthiques en Sciences Humaines dans un souci de mise en perspective et de confrontation clinique. Pour soutenir le travail thérapeutique qu'il met en œuvre, le psychologue doit maintenir et actualiser son niveau d'enseignement toute sa carrière professionnelle. La Formation Information Recherche est une fonction pivot et souterraine de son travail d'analyse clinique et institutionnelle. Le FIR, 1/3 du temps, est essentiel pour tout psychologue quel que soit son statut.

- Non au « triage » des troubles psychiques dans l'accès à l'offre psychologique:

Toutes et tous sommes en droit d'accéder de manière libre à des soins psychologiques. Pour cela, la nécessité de premier ordre, c'est la mise en place de moyens humains constitutifs à un accès aux soins psychiques de l'hôpital public plus rapide, plus libre, plus ouvert. Et non pas à une optimisation de l'offre de soins publique se basant sur une réorientation automatique vers le privatif (par exemple pour les troubles dits légers). Bien que fondamentale, la pratique libérale semble utilisée dans ces réformes et propositions, dans le but de nourrir toujours plus la logique gestionnaire en cours depuis des décennies dans le public, et qui élimine au fur et à mesure un financement et une organisation digne et accessible à toutes et tous des services publics.

- Non à la constitution d'un ordre des psychologues et Oui à la création et à la reconnaissance juridique d'un code de déontologie :

Non à la mise en place et au maintien sous tutelle d'une instance ordinaire qui ne ferait que museler la responsabilité et l'autonomie des psychologues. Il existe par ailleurs nombres d'entités professionnelles (associations, etc.), et de syndicats qui représentent les psychologues, et qui n'ont aucune représentativité dans ces propositions de lois corporatistes. La proposition de l'existence d'une commission déontologique paraît plus pertinente.

Toutes et tous mobilisés le 10 juin mai pour obtenir satisfaction de vos revendications!